Le blasphème interdit au nom de la laïcité dans les écoles?

09/09/2013 à 21h07

Charte de la laïcité : la liberté d'expression des élèves (enfin !) gravée dans le marbre

Aujourd'hui, lundi 9 septembre 2013, le ministère de l'Éducation nationale rend publique la "charte de la laïcité à l'école". Un instrument de plus dans le vaste chantier de "refondation de l'école" engagé par Vincent Peillon depuis un an et demi.

Ce nouveau texte de 15 paragraphes viendra trôner fièrement à côté de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen dans les halls d'entrée des écoles.

Pas une nouveauté, mais un grand pas

Un article de la charte retient particulièrement mon attention :

> *"La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans **la limite** du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et **du pluralisme des convictions**"[…]*

Le Lab